

## La loi sur les écoles de musique enfin sous toit

**GRAND CONSEIL VAUDOIS** | Le Grand Conseil vaudois a enfin mis sous toit sa loi sur les écoles de musique. Le dispositif prévoit un financement à parts égales des parents, des communes et du canton



© Christian Brun

La loi encourage et harmonise l'enseignement non professionnel de la musique dans l'ensemble du canton.

ATS | 03.05.2011 | 17:47

La loi encourage et harmonise l'enseignement non professionnel de la musique dans l'ensemble du canton. Au vote final, le texte a été approuvé par 93 voix contre 20 et 16 abstentions.

Une partie des UDC et des libéraux se sont élevés contre un projet qu'ils jugent «pharaonique». Ils craignent que les nouvelles dispositions ne sonnent le glas du bénévolat dans l'enseignement de la musique et redoutent une étatisation des écoles.

«Ridicule», a répliqué le socialiste Grégoire Junod. «On va enfin garantir un statut correct aux enseignants de musique. Le canton et les communes vont soutenir des associations faïtières qui font un excellent travail et se trouveront renforcées», a-t-il ajouté.

Le radical Olivier Feller a salué une loi «de qualité» avec un financement «équilibré». La conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon a rappelé que le canton cherche depuis 1965 à organiser l'enseignement de la musique sur son territoire.

«Il manquait jusqu'ici la clé de voute, la base légale», a-t-elle relevé. La loi va permettre «d'irriguer les fanfares et des chœurs du canton avec des élèves bien formés», a ajouté Mme Lyon. «Nous avons réussi ensemble à ce que la musique trouve son ancrage dans le canton», a-t-elle ajouté à l'adresse des députés.